



Journal de Roubaix



TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements. — Paris, 10 fr. par an, 5 fr. par semestre. — Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & AVANCES. — A Roubaix, au bureau du Journal, Grande-Rue, n° 71. — A Tourcoing, au bureau du Journal, rue Carnot, n° 5. — A Valenciennes, chez M. Huet, rue de la Station, n° 1. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. Le Journal de Roubaix est en vente dans les principales Librairies de Paris.

UN HOMME ET UN ENFANT FOUROYÉS A ROUBAIX

L'ÉLECTION DE COMPIÈGNE

Paris, lundi 30 juin 1902.
L'occasion était excellente. La Chambre a annulé les opérations électorales de Compiègne, sous le prétexte que le résultat en est douteux. Pourquoi douteux? La commission de recensement s'est-elle trompée en attribuant la majorité au candidat progressiste, M. le colonel Bougon? Personne n'ose le soutenir, tant il est évident que, si la commission l'a proclamé élu contre son concurrent radical, M. Noël, c'est qu'elle n'a pas pu faire autrement. Le long et minutieux examen auquel elle a soumis les bulletins contestés le prouve surabondamment. Le 7^e bureau, d'ailleurs, a lui aussi vérifié ces bulletins, et il arrive à la même conclusion. Le colonel Bougon a bien eu la majorité le 11 mai dernier.

Comment, dans ces conditions, le 7^e bureau n'a-t-il conclu à l'annulation de l'élection? La chose est très simple. Si le colonel a été élu, il ne l'a été qu'à une infime majorité, 9 voix, et, devant ce faible écart, les Jacobins du bloc se sont dit qu'une nouvelle consultation du corps électoral leur serait peut-être plus favorable. Ce serait avoir de la naïveté à revendiquer de chercher une autre raison à l'annulation de l'élection de Compiègne. Le rapporteur du 7^e bureau, M. Hubbard, s'est d'ailleurs chargé, avec son habituel cynisme, de nous faire connaître le sentiment, auquel la majorité obéissait. Ce sentiment n'a qu'un rapport très lointain avec l'équité que la Chambre devrait être animée, en matière de vérification de pouvoirs. Douze bulletins ayant été trouvés dans l'urne en sus des émargements, la question se posait de savoir à qui ces bulletins devaient être retranchés, aux deux adversaires ou au seul candidat élu.

La jurisprudence de la Chambre, jusqu'à ce jour, a été constante : les bulletins trouvés en trop étaient également défalgués des voix obtenues par les candidats. Si M. Noël l'avait emporté sur le colonel Bougon, il n'y a pas de doute que l'on eût continué à procéder de la sorte. Mais la Chambre est toujours maîtresse de changer sa jurisprudence, et ainsi que l'a dit M. Hubbard, l'occasion était excellente; la majorité n'a pas hésité à en profiter; elle a d'autant moins hésité, que c'était au détriment d'un adversaire que l'occasion se présentait. La majorité s'est visiblement ne se laisse guider que par ses passions, que le rapporteur a jugé, d'ailleurs, inutile d'ajouter autre chose. Qu'aurait-il pu répondre au colonel Bougon? On se le demande. Le colonel a défendu son élection avec une éloquence rare, qui a agréablement surpris la Chambre et en a imposé à l'extrême gauche elle-même. Il n'a pas parlé seulement avec la crânerie d'un soldat, qui sait mal farder la vérité, mais encore avec cette faculté innée de l'orateur, qui le fait maître de la discussion comme de son auditoire.

Prenez un de ses griefs péniblement échauffés contre son élection, il les a bousculés, renversés avec une extraordinaire maestria. Sous son verbe clair, les arguments défilaient en bon ordre comme hier encore, à la manoeuvre, défilant les escadrons sous son commandement.
Une assemblée, qui compte parmi ses membres, un homme de cette valeur, devrait, ce semble, tenir à honneur de le conserver. La Chambre actuelle n'a pas de ces fertés, et la majorité n'a vu, dans le colonel Bougon, que l'adversaire du colonel.
Les élécteurs de Compiègne qui ont, en choisissant pour mandataire, fait preuve d'un si bel esprit de discernement, sauront, à n'en pas douter, se venger de l'injure qui leur a été faite en sa personne. Ils enverront, de nouveau, le colonel Bougon à la Chambre, avec une écrasante majorité.

Le parti libéral et progressiste, qui a fait en lui une brillante recrue manquerait à son devoir en ne contribuant pas de toutes ses forces à lui assurer une triomphale réélection.
H. SARAZANAS.

II. SARAZANAS.

INFORMATIONS

ÉRUPTION VOLCANIQUE AUX AÇORES
Londres, 30 juin. — Une violente éruption volcanique s'est produite aux Açores. Des morceaux de roches ont été projetés à de très grandes hauteurs. Des accidents de tremblement de terre ont été ressentis sur le continent.

LE SCANDALE PRINCE A LONDRES
Londres, 30 juin. — Le prince venu pour représenter une grande monarchie au couronnement et qui est compromis dans une affaire scandaleuse a dû déposer un cautionnement de 100.000 francs. Il a quitté Londres et est rentré dans son pays.
Sur son identité le grand public n'a encore que des détails vagues. Ce qui est aujourd'hui bien établi, c'est qu'il appartient à une famille régnante dans une grande monarchie de l'est de l'Europe.

COLLISION SANGLANTE ENTRE BLANCS ET NOIRS AUX ETATS-UNIS
New-York, 30 juin. — Le plus sanglant collision

entre blancs et noirs qu'on ait vu depuis longtemps s'est produite hier sur un train du Southern Railroad, près de Langley (Georgie).
Quelques nègres ivres provoquèrent les blancs et portèrent les premiers coups; les couteaux et les revolvers furent bientôt de la partie, et dix blancs et un nombre considérable de nègres furent blessés, quelques-uns mortellement.

LE CANAL INTEROcéANIQUE. — LA RATIFICATION PRÉSIDENTIELLE
Washington, 30 juin. — Le président Roosevelt a signé le projet de loi sur le canal interocéanique.
UN ATTENTAT AU MAROC
Tanger, 30 juin. — Un Espagnol nommé Ambrosio Gonzalez, âgé de 60 ans, a été assassiné à coups de pierres par un Maure. L'assassin, qui avait pris à fuite, a été arrêté peu après. Le consul d'Espagne a adressé au pacha une protestation énergique.

UNE GREVE DE FLEURS DANS LES VOSGES
Epinal, 30 juin. — Une grève avait éclaté à la filature Cuny, à Tahon-les-Vosges, parce que les patrons refusaient de rembourser un ouvrier qu'ils avaient licencié. Devant la prolongation de cette grève, les patrons ont fermé leurs usines et 200 ouvriers chôment.

LES AUTOMOBILES
Paris, 30 juin. — Le Ministère des Travaux Publics et la Sûreté Générale vont publier une nouvelle circulaire prescrivant des mesures spéciales contre les chauffeurs qui dépassent la rapidité maximum autorisée; et contre les cultivateurs, propriétaires ou fermiers, qui ne se conforment pas aux prescriptions déjà édictées en vue d'empêcher les accidents.

RENOUVELLEMENT D'UNE EXPERIENCE CÉLEBRE
Paris, 30 juin. — On a réinstallé ce matin, au Panthéon, le pendule de Foucault, afin de renouveler la célèbre expérience qui prouve que la terre tourne. C'est une boule d'acier suspendue à un fil de 67 mètres. Le Panthéon sera prochainement ouvert au public qui pourra assister à l'expérience.

NOUVEAU DRAME DE LA COLLE
Rome, 30 juin. — Un horrible drame, dû à un accès de folie, provoqué par la mère, a jeté la population de Pезaro dans un vif émoi. Une malheureuse veuve, mère de cinq enfants, a tué ses trois aînés à coups de hache et a étranglé les deux plus jeunes qui appelaient au secours. Son drame accompli, la folle se précipita dans la rue. Elle a été immédiatement arrêtée et transportée dans un asile d'aliénés.

LES INONDATIONS DANS LES PYRÉNÉES
La rivière Arago, qui a dévasté la vallée du Carol en France, a également occasionné de grands dégâts dans la Crdadagne espagnole. A Puzos, une maison a été emportée. La fabrique de tasses Samperi et Patou a beaucoup souffert et l'outillage est perdu. Le pont de Saint-Martin s'est écroulé.

DRAMATIQUE NOYADE A ROUEN
Une dépêche de Rouen annonce que deux personnes se sont noyées en voulant arrêter un malfaiteur qui, pour échapper à leur poursuite, s'était précipité dans la Seine.

FOU PARRICIDE
Epinal, 30 juin. — Un crime horrible vient d'être commis à Medonville, dans l'arrondissement de Neufchâteau.
A la suite d'un ordre qui lui avait été donné par son père, vieillard de soixante-douze ans, cultivateur, le nommé Louis Richard, âgé de vingt-trois ans, fut saisi d'un subit accès de folie furieuse.

UN PERE QUI ETRANGLE SON ENFANT
Murat, 30 juin. — Un crime horrible a été commis à Allanche, arrondissement de Murat.
Un charcutier, nommé Basclet, âgé de vingt-six ans, a étranglé son enfant, un bébé de vingt-cinq jours.

L'ASSASSIN DE L'EMPERATRICE D'AUTRICHE
On mande de Berne que Luchini, l'assassin de l'impératrice d'Autriche, domne beaucoup de mal à ceux qui sont chargés de le garder.
Mercredi, il s'est précipité sur un de ses gardiens, et c'est avec peine que celui-ci a pu se dégager. Pour éviter le retour de pareils faits, il a été décidé que les gardiens seraient toujours au nombre de deux, quand il s'agit de pénétrer dans la cellule. Luchini ou de le conduire dans un préau de la prison.

L'ÉTAT DES FINANCES EN ALLEMAGNE
Berlin, 30 juin. — Un déficit de 40 millions de marks est constaté dans le budget de l'empire allemand.
Ce déficit provient d'une moins-value des contributions directes et des diminutions des recettes des chemins de fer. On craint un déficit plus considérable pour l'exercice courant.

CHOSÉS & AUTRES
Durs un jardin public.
Le muséum.
— T. sans Jacques, qui je l'ai défendu d'aller jouer auprès de Léon, qui est un petit garçon mal élevé.
Jacques:
— Alors, maman, Léon peut venir jouer auprès de moi, qui suis un enfant bien élevé!

Dans le reste de la France
Brive-Charcaux, 30 juin. — M. Vallette, secrétaire général de la Haute-Loire, et le commissaire de police du Puy, aidés de la gendarmerie, ont procédé, ce matin, à la fermeture de l'école des Frères des Ecoles chrétiennes ouvertes après la promulgation de la loi contre les associations. La population a protesté violemment contre cet acte de violence et d'arbitraire.

LES ENFANTS
— Mais qui c'est qui t'a fait ce large pâté d'encre sur ton cahier?
— Papa, je vais te dire; tu vois que j'ai un nègre à côté de moi à l'école... Eh bien! c'est lui qui a saigné du nez.
—
Aménités parlementaires.
Deux députés — de la nouvelle promotion — s'invectivaient.
— En tous cas, depuis le commencement de la législature, vous n'avez pas encore ouvert la bouche...
— Mais pardonnez, cher monsieur; je l'ai ouverte l'autre jour, toute grande, pour balayer, pendant que vous étiez à la tribune.

FERMETURE D'ÉTABLISSEMENTS CONGRÉGANISTES

L'exécution du décret
Paris, 30 juin. — L'application du décret du 27 juin sur la fermeture des vingt établissements religieux, commencée samedi, jour de la publication du décret au « Journal Officiel », continue dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire au mépris du droit de la justice, de la liberté.

Les préfets, sous-préfets, juges de paix et commissaires des quarante-cinq départements intéressés, invités par dépêche à se trouver à leur poste, pour surveiller ou pratiquer eux-mêmes les opérations auxquelles il doit être procédé dans leur département, accompagnés d'écroues, de gendarmes, et même d'hommes de troupe, notifièrent brutalement au directeur ou à la directrice de l'établissement le décret de dissolution, l'accordant avec une brutalité révoltante un temps très court aux congréganistes pour leur permettre de faire leurs préparatifs de départ, puis apposèrent les scellés.

Partout, à l'exception des socialistes et des franc-maçons, les populations protestent avec indignation contre cette odieuse manière d'agir, et manifestent leur sympathie aux religieux et religieuses expulsés.

L'interpellation Cochon
Paris, 30 juin. — M. Denys Cochon interpellera, vendredi prochain, le gouvernement sur cet acte d'arbitraire, qu'une majorité docile approuvera certainement.

M. l'abbé Gayraud a déclaré qu'il interviendrait au cours de la discussion et qu'il soulèverait ce qu'il y a de particulièrement odieux à appliquer une telle mesure en pleine période scolaire.

Nous croyons avoir que le débat sera singulièrement élargi. On pourra rappeler notamment que l'avis du conseil d'Etat a été rendu sur le rapport du célèbre Jacquin, photé assidu et le conseiller intime de Mme Humbert. Comme M. Denys Cochon rappelait ce souvenir édifiant à M. Combes, celui-ci a répondu : « M. Jacquin a pu se tromper en d'autres circonstances, mais ici il n'y a pas de doute. »

M. Cochon, du reste, que nous avons pu rencontrer dans les couloirs, nous a déclaré : « Il est exact que j'interpellerai, et mon interpellation viendra vendredi, à la demande de M. le président Combes. Ce jour-là, j'aurai même à développer deux interpellations : l'une relative à notre protectorat en Orient, l'autre visant les congrégations. »

M. Combes ne ma pas caché que ce n'étaient pas seulement les établissements scolaires, mais encore les établissements hospitaliers qui sont menacés par la jurisprudence du conseil d'Etat.
« C'est dans ces conditions que va s'ouvrir le débat de vendredi, dont l'issue ne fait d'ailleurs de doute pour personne. Cependant, il y a des hommes politiques que cette ère de persécution, instaurée par M. Combes, préoccupe vivement. »

L'intervention de M. de Ramel
De son côté, M. de Ramel a déposé une demande d'interpellation au garde des sceaux sur la violation du droit de propriété et des garanties judiciaires qui le protègent, par suite de la mise sous scellés des établissements.

Cette interpellation répond aux mêmes préoccupations qui ont motivé la lettre de M. Olivier à M. Combes. M. de Ramel estime, avec raison, qu'une conversation ne suffit pas et qu'il faut une déclaration publique à la tribune.

A Dunkerque et à Soex
Nous avons dit, dans le département du Nord, deux établissements seulement, deux écoles primaires tenues par les Frères des Ecoles chrétiennes, l'une à Dunkerque, l'autre à Soex (arrondissement de Dunkerque), se trouvant atteints par le décret de M. Loubet. Voici quelques détails sur ces nouvelles exécutions :

Lundi matin à sept heures, M. Sauvage, commissaire central de police à Dunkerque, accompagné de M. Rougeron, commissaire du premier arrondissement, s'est rendu à l'école du Sacré-Cœur, tenue par les Frères des Ecoles chrétiennes, rue du Milieu.

Quatre gendarmes gardaient les bagages de l'école, et plusieurs agents étaient en permanence au poste du premier arrondissement.
Ces mesures, évidemment très exagérées, ont paru absolument ridicules à la population.
A l'école, où se trouvaient M. Georges Dumont, avoué, représentant les propriétaires de l'immeuble, M. l'abbé Denis, doyen de l'église Saint-Martin, l'abbé Swenghedaer, vicar, le Frère Eudyp, directeur de l'école, M. Sauvage a signifié le décret de fermeture.

M. Dumont a protesté en sa qualité de président du conseil d'administration de la Société civile de l'école libre du Sacré-Cœur, contre l'application des scellés sur les portes de l'établissement.
M. le doyen Denis a protesté au nom de la paroisse et M. l'abbé Choquet comme fondateur de l'école.
Les scellés ont été apposés. Les élèves seront répartis dans diverses écoles libres de Frères, rue de Fuines et rue Sainte-Barbe.
La population est outrée de ces faits qui constituent des actes de persécution mesquine et odieuse à la fois.
Lundi matin, à la même heure, le commissaire spécial de la gare de Dunkerque s'est rendu à Soex et a procédé à la fermeture de l'école libre de cette commune, dans les mêmes conditions qu'on y avait procédé à Dunkerque. Les scellés ont été apposés et l'on ne signale aucun incident.

Bergerac, 30 juin. — Le commissaire de police de Bergerac a procédé, à Clermont-de-Beauregard, au licenciement des Soeurs de la Doctrine chrétienne de Bergerac, et à l'apposition de scellés sur l'immeuble où avaient lieu les classes. L'opération n'a donné lieu à aucun incident.

LES GREVES EN MAI 1902
D'après les relevés de l'Office du Travail, 43 grèves ont été signalées en mai à la Direction du travail.
Le nombre des ouvriers qui y ont pris part, connu pour 39 d'entre elles, est de 17.974. Il y avait eu, en mai 1901, 61 grèves, et le nombre moyen de celles qui se sont produites au cours du même mois, pendant les cinq années antérieures, est de 53.
Ces 43 grèves, dont 34 n'ont affecté qu'un seul établissement, sont dues aux principales causes suivantes : Demandes d'augmentation de salaire, 23; réduction de salaire, 8; demandes de renvoi de travailleurs et d'ouvriers, 4; demandes de réintégration d'ouvriers, 2; réglementation du travail, 2; règlement d'atelier, 1; demande de suppression de retenues pour une cause de secours, 1; demande d'avancement à l'ancienneté exclusivement, 1.
Ces grèves ont éclaté dans 29 départements et on en a compté : 7 dans la Seine, 4 dans le Nord, 3 dans le Morbihan, 2 dans le Doubs, l'Isère et la Loire et une seule dans les 23 autres départements.

Les industries ou professions atteintes se répartissent comme suit : Bâtiment, 9; métaux, 9; textiles, 8; coirs et peaux, 2; déchargement de charbon, 2; mineurs, 2; charbons, embouteilleurs, lithographes, maîtres, porcelaniers, raffinerie de sucre, sabotiers, ouvriers aux tabacs, raffineurs sur chaises, vœriers, une grève.

Des 43 grèves commencées en mai, 28 ont pris fin après avoir duré respectivement : Six, 1 jour ou moins de 1 jour; cinq, 2 jours; cinq, 4 jours; trois, 7 jours; deux, 3 jours; une, 5 jours; une, 8 jours; une, 13 jours; une, 17 jours; une, 18 jours; une, 19 jours et une 24 jours.

Si l'on y ajoute dix grèves antérieures terminées après avoir duré respectivement 172 jours, 51 j., 44 j., 35 jours, 33 jours, 28 jours, 20 jours, et 10 jours, on trouve, parmi les 38 conflits terminés, les résultats suivants : 8 réussites, 17 transactions, 13 échecs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du lundi 30 juin 1902
La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Maurice Faure.

L'ÉLECTION DE MONTREUIL
M. J.-L. Breton dépose un rapport concluant à une enquête sur l'élection de M. Truy, à Montreuil. La discussion est inscrite à la suite.

L'ÉLECTION DE M. JUMEL
— Discussion du rapport de M. Congy concluant à la validation de l'élection de M. Jumel dans la deuxième circonscription de Mont-de-Marsan.

M. Spronck tient à faire remarquer qu'il ne demande pas l'enquête sur certains faits, qu'on la demande ailleurs pour des faits analogues. L'insuffisance administrative s'est exercée en faveur de M. Jumel, et les électeurs ont été répandus dans sa circonscription. (Très bien.)

M. Jumel a obtenu 600.000 francs de pari mutuel (Longs murrains à droite et au centre) pour le département.
Il y a eus des faits d'ingérence administrative et patronale. On a adressé des menaces à des indigents pour le cas où ils ne voteraient pas pour le candidat gouvernemental.

M. JUMEL. — Je n'ai connu ces faits que par la publicité du rapport à l'« Officiel ». (Rires ironiques à droite.)
M. SPRONCK. — Il y a des attestations de témoins qui prouvent l'exactitude de ce que je viens d'indiquer. Ces faits n'ont été contestés ni devant la sous-commission, ni devant le bureau.
M. COUGY, rapporteur, dit que le président du 7^e bureau, a déclaré à la sous-commission que M. Jumel désirait ne pas être entendu. (Exclamation à droite.)

Puisieurs membres du bureau, vu la gravité de quelques faits, ont demandé le renvoi du dossier à l'intérieur et à la justice, tout en concluant à la validation.
M. JUMEL. — C'est un honneur pour moi d'être attaqué par des représentants du parti libéral et nationaliste.
M. CÉSÉO D'ORSANO. — Nous ne sommes pas plus que les préfets, nous autres! Mais par le peuple! (Très bien à droite.)

M. JUMEL. — Les choses se passent dans ma circonscription de la façon la plus honnête. (Hilarité à droite.)
Le renvoi à l'intérieur et à la justice est repoussé par 331 voix contre 129.
M. Jumel est validé.

LE DÉCRET COMBES
M. Denys Cochon dépose une demande d'interpellation sur le dernier décret du gouvernement relatif aux établissements congréganistes. Cette interpellation est fixée à vendredi.

L'ÉLECTION DE JONZAC
M. Marchand combat les conclusions du deuxième bureau, qui tendent à l'annulation de son élection à Jonzac. M. Marchand est invalidé.

L'ÉLECTION DE COMPIÈGNE
L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de M. Hubbard, tendant à l'annulation de l'élection de M. le colonel Bougon, dans l'arrondissement de Compiègne.
M. le colonel Bougon demande l'ajournement de la discussion, qui est repoussé.
M. le colonel Bougon vient présenter sa défense au fond. Il le fait avec une netteté, une carrure, qui imposent aussitôt à la Chambre et lui conquièrent les sympathies.
La discussion porte d'abord sur le nombre des bulletins. Il traite cette question avec la précision de termes et l'aisance d'un vieux routier parlementaire.
La question du décompte des bulletins glaucés, l'orateur poursuit :

On a raconté beaucoup de fables au sujet des conditions dans lesquelles avait été posée ma candidature. L'explication est bien simple. La circonscription cherchait un candidat républicain.
Oui, républicain libéral progressiste. Le parti modéré n'avait que le choix entre le marquis de l'Aigle, trop accoutumé à droite, et un candidat trop accoutumé à gauche. Je venais de quitter l'armée pour des raisons que je n'ai

pas à donner. Je me suis présenté. Le comité progressiste trouva ma déclaration orthodoxe et modérée.
On me reprochait d'appartenir à une famille cléricalle et d'avoir commencé mes études dans un petit séminaire et de les avoir terminées chez les Jésuites à Paris. « Est exact; mais je n'ai pas à me justifier de la décision que mon père a pu prendre. »
Le Journal de M. Noël ne m'a pas épargné les aménités; il a dit que j'étais le gaffeur par excellence. (Hilarité) que j'avais le cerveau troublé comme toute ma famille.

On m'a représenté comme un égaré de l'affaire Dreyfus. On a dit que j'étais compromis dans le conseil de guerre qui a acquitté Esterhazy; mais, messieurs, personne n'a le droit de demander compte à des juges de leur sentence. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)
Oui, en conseil de guerre, les officiers sont des juges, des jurés. Vous n'avez pas le droit, personne n'a le droit de fouiller la conscience d'un juge.

On a dit encore que j'avais pour moi les curés : Eh bien! je vous l'offre moi-même; votez l'enquête, je n'ai pas peur, ça m'est égal d'être enquêté pendant deux, trois mois, de ne rien pas limiter.
Comment a-t-il été élu? C'est bien simple. J'ai trouvé deux adversaires aux idées opposées; j'en ai refoulé un à droite et l'autre à gauche et j'ai passé au milieu.

Tout cela est dit avec une bonne humeur, une rondeur toute militaire. Le colonel Bougon est très en verve et tient une partie de la Chambre sous le charme de sa parole énergique et colorée.
L'orateur cite des faits de pression officielle. Deux journalistes, qui avaient soutenu M. Noël, ont reçu les palmes.

Il les méritaient amplement.
Un agent-voyer a passé tout son temps à faire de la propagande pour M. Noël. Il menaçait les charretiers de leur faire perdre la clientèle du gouvernement s'ils ne votaient pas pour M. Noël.

On a parlé de renvoi d'ouvriers. Oui, il y a eu des ouvriers renvoyés, mais par le fait de M. Noël. Cela s'est passé à Combronne. Oui, c'est le nom d'un honorable commune de ma circonscription. Comme on s'en est attaqué mon élection quand on a sa charge des faits par là.
On a parlé d'un curé, celui de Novon, qui avait intervenu en ma faveur. Ce prêtre est très intelligent et jouit d'une grande autorité dans le pays. Eh bien! Je donne ma parole d'honneur qu'il n'a appris ma candidature qu'à par les journaux. Par contre, au cours de la campagne électorale, on lui a offert un évêché, avec des conditions à la clé bien entendu.

Voilà l'ingérence cléricalle.
La droite, le centre applaudissent en narguant l'extrême gauche, qui est fort mal à l'aise.

LE COLONEL BOUGON. — Le France est abusé aujourd'hui de l'acte républicain. Je pouvais espérer que de plus en plus deux grands partis se constitueront, comme en 1871, comme en Angleterre, comme aux États-Unis, et c'est là ce que je souhaite à mon pays. Je me suis présenté comme républicain libéral et progressiste, au moment de MM. Méline et Ribot. C'est dans cet état d'esprit que j'ai fait toute ma propagande.

J'ai critiqué les radicaux au moment de M. Waldeck-Rousseau. J'ai appris à connaître les questions obscures et je m'en suis occupé.

L'orateur raille les collectivistes.
M. ROUVILLAUD. — Ils étaient à la place de la Nation avec le Président de la République.
LE COLONEL BOUGON. — Oui, il y avait aussi le drapeau noir avec le drapeau rouge et je crois que le Président de la République a dû partir plus tôt qu'il ne voulait.

On a critiqué la prime militaire faite dans certains égards : « Mon Dieu! devriez-vous des médailles républicaines. » Eh bien! pour ça j'en garde les bones.
C'est à l'extrême gauche : Pourquoi êtes-vous entré dans la politique?

LE COLONEL BOUGON. — Pour être militaire, on n'en est pas moins homme. On a bien le droit de chercher à résoudre ce qu'il peut y avoir de pratique dans nos espérances. A ceux qui m'interrogent, je n'ai cessé de répondre : « Je suis républicain, je suis pour la suppression du pouvoir civil. Il n'y a pas de pouvoir militaire. On ne trouve d'exemple de contraire que dans une page d'histoire qui n'est pas la nôtre. »

J'ai reconnu bonté qu'il y avait une vie bien plus agréable que la vie politique; mais tant pis, je ne regrette rien. (Rires et applaudissements.)

M. DEBASTRE. — Pourquoi avez-vous quitté l'armée?
LE COLONEL BOUGON. — N'étant pas partisan du pouvoir militaire, il fallait bien que j'entre dans le pouvoir civil.

Le colonel Bougon obtient un très gros succès et reçoit de nombreuses félicitations.
M. Hubbard, pour soutenir l'invalidation ne trouve rien de plus que de chi ner sur le nombre des bulletins et le faible écart de voix.

L'ÉLECTION INVILIDÉE
Malgré cela, l'élection du colonel Bougon est annulée par 310 voix contre 202.
Après la fixation de l'ordre du jour et une interpellation de M. Joseph Brissot, député de Libourne, relative à la fixation de la discussion de son élection, la séance est renvoyée à demain deux heures et levée à 6 heures 35.

LES CENT MILLIONS
L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD
Une vente en Tunisie
Samedi, à neuf heures du matin, après l'arrivée du train de Tunis, a commencé sur la propriété de Bir-chana à Meghrane, près Zaghouan propriété appartenant à M. Humbert, et qui était gérée par M. L. Daurignac, la vente aux enchères publiques :
1. Ds vins rouges et blancs, cuaux-vides, vinsiers, etc.; 2. Du bétail, des chevaux et des moutons; 3. De la basse-cour; 4. Des meubles et objets mobiliers divers.

Une nouvelle victime
Avenue d'Italie, est situé un petit pavillon meublé de 10 lits, qu'occupent 10 enfants misérables, recueillis dans la rue, par Mlle de Beaufort, une passionnée philanthrope.
Mlle de Beaufort avait prêté 6.000 francs à Mme Humbert, qui devait charitablement faire fructifier ce produit des quêtes nombreuses.
Mme Humbert n'a rien fait fructifier du tout... et les 6.000 francs sont perdus.
Elle va se rendre les dix lits de Mlle de Beaufort et jeter à la rue, d'où on les en avait tirés, les dix petits enfants...
N'est-ce pas navrant?
Une lettre de M. Augé
M. Augé a adressé à M. Méline la lettre suivante, en réponse à celle de l'ancien président du conseil, que nous avons publiée hier :
Monsieur et cher collègue,
Votre lettre m'a profondément touché. L'interpellation que vous relevez avec une irritation dont je sens mal les motifs, ne saurait constituer aux yeux de tout homme de bon sens, ni une accusation, ni une dénonciation; vous trouvez en convaincus vous-même si vous voulez vous reporter au « Journal officiel ». Vous y lirez ceci :
« M. Augé. — M. Méline les connaît bien (les Humbert), il allait chez eux.
« M. Méline. — Il n'a écrit que de M. Méline.
« M. Augé. — Vous avez bien parlé du ministre Waldeck-Rousseau. »
Mon interpellation signifiait donc clairement qu'il était aussi injuste de rendre responsable de l'écroulement Hu-